

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, le 14 janvier 2026 à 19:30 heures. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Madame la conseillère, Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, Benoit Duval, Denis Parent, Benoit Blouin et Jean-André Provost.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- **Ouverture de l'assemblée**
- 2- **Mot de bienvenue**
- 3- **Adoption de l'ordre du jour**
- 4- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025**
- 5- **Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 3 décembre 2025**
- 6- **Correspondance**
- 7- **Demande de contribution financière 2026-Le réseau des Femmes-Élues de Lanaudière**
- 8- **Approbation des comptes payés et payables au 14 janvier 2026**
- 9- **Dépôt des rapports internes**
 - 9.1 **Rapport des finances**
 - 9.2 **Rapport de la technicienne en prévention incendie**
- 10- **Adoption du règlement numéro 2025-095- sur la gestion des installations septiques**
- 11- **Entente de service d'urbanisme 2026 -autorisation de signature**
- 12- **Vente pour défaut de paiement de taxes municipales**
- 13- **PG Solutions Inc- Achat logiciel Accès-cité territoire**
- 14- **Municipalité de St-Paul de Joliette- redevance selon entente pour le chemin St-Jacques**
- 15- **Dauphin multi-services-Entente de service pour épandage d'asphalte et divers travaux 2026**
- 16- **Caisse Desjardins-ajout de signataire -maire suppléant**

- 17- Adoption d'une politique interne des comités consultatifs
- 18- Nomination des membres du conseil sur les différents comités
- 19- RFT Informatik- achat d'un serveur informatique
- 20- RFT-Informatik- achat d'un ordinateur poste urbaniste
- 21- Comité consultatif d'urbanisme- remplacement de membre citoyen
- 22- Registraire des entreprises- ajout du maire suppléant à la liste des administrateurs
- 23- MG Environnement-entériner la dépense d'inventaires des fosses septiques 2025
- 24- Entente concernant le déploiement et l'utilisation de défibrillateurs externes automatisés (DEA) destinés à l'intervention citoyenne- signature
- 25- Formation obligatoire pour le DEA-nomination de 3 personnes
- 26- Entente de services Grue St-Jean- Entériner l'échange de services 2025
- 27- Achat de cartes d'affaires - Autorisation à la directrice générale de procéder
- 28- Achat d'extincteur pour la salle communautaire et vérification des extincteurs existants.
- 29- Alerte 2000 Inc.- inspection du système incendie
- 30- Travaux correctifs suite au rapport de visite-Sécurité incendie des lieux par le FQM- Signature d'attestation par la directrice Générale
- 31- Ministre de la sécurité publique-Programmation webinaires hiver 2026 – gratuit
- 32- ADMQ- adhésion annuelle 2026
- 33- Varia
- 34- Période de questions
- 35- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19:57 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2026-01-001 Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2025

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal du 3 décembre 2025, dispense de lecture est donnée au secrétaire d'assemblée.

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-002 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3 DÉCEMBRE 2025

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires du 3 décembre 2025, dispense de lecture est donnée au secrétaire d'assemblée.

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-003 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 3 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, la correspondance du mois en cours.

Aucune correspondance n'a été retenue.

7-DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE 2026-LE RÉSEAU DES FEMMES-ÉLUES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande de contribution financière de la part du Réseau des FEMMES ÉLUES de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que la demande de contribution souhaité est de 500 \$;

Aucune proposition concernant la demande de contribution financière

8- APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES AU 14 JANVIER 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables du mois au montant de 63 829.08\$ qui se détaillent comme suit;

Fournisseurs	36 168.20 \$
Salaires et avantages sociaux du 4 décembre 2025 au 14 janvier 2026	<u>27 660.88 \$</u>
	63 829.08 \$

EN CONSÉQUENCE

2026-01-004

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'accepter les comptes payés et payables au montant de 63 829.08 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- DÉPÔTS DES RAPORTS INTERNES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport suivant :

9.1 Dépôt du rapport des finances

9.2 Rapport de la technicienne en prévention d'incendie

Le conseil municipal prend acte de ce dépôt dont la copie est déposée aux archives de la Municipalité.

10-ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-095 SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES.

Une dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance du règlement numéro 2025-095.

EN CONSÉQUENCE

2026-01-005

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil adopte le règlement 2025-095 sur la gestion des installations septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- ENTENTE DE SERVICE D'URBANISME 2026-AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Village St-Pierre désire se prévaloir d'un service d'urbanisme sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'une entente de service a été établie avec M Denis Hénault;

CONSIDÉRANT que cette entente entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-006 Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de service d'urbanisme 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre au bureau de la MRC de Joliette, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal*.

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-007 Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC de Joliette, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC et au centre de services scolaire des Samares.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-PG SOLUTION INC-ACHAT DU LOGICIEL ACCÈS-CITÉ TERRITOIRE

- CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire se doter d'un logiciel et les outils nécessaire pour le service d'urbanisme
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité a reçu une offre de service pour l'installation du logiciel de gestion du territoire municipal;
- CONSIDÉRANT** que ce logiciel de PG Solution inclus le prix de la licence de 4 462 \$, de l'installation et l'activation, d'une formation, de la maintenance et mise à jour au montant de 5275.50 \$ ainsi que le service de soutien pour l'année 2026 au coût de 1 250 \$ (au prorata du nombre de mois) pour un montant total de 10 987.50 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-008

Il est proposé par Monsieur Jean-André Provost

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil autorise la directrice générale à signer l'offre de service au montant de 10 987.50 \$ plus les taxes applicables pour l'obtention du Logiciel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14- MUNICIPALITÉ DE ST-PAUL DE JOLIETTE-REDEVANCE SELON ENTENTE POUR LE CHEMIN ST-JACQUES

- CONSIDÉRANT** qu'un jugement a été rendu en date du 12 février 2021 par Me Alain R. Roy, juge administratif de la Commission municipale du Québec, en ce qui concerne l'entretien du chemin St-Jacques;
- CONSIDÉRANT** que le montant de la subvention reçue pour l'exercice financier 2025 est de 44533.00\$ pour l'ensemble des chemins de Village St-Pierre;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Village Saint-Pierre doit partager à 50% la subvention PAVL pour l'entretien de la portion du chemin St-Jacques;

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-009 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le paiement de 6423.03\$ qui représente 50% de la subvention pour l'entretien du réseau routier (PAVL) pour la portion du chemin St-Jacques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15- DAUPHIN MULTI-SERVICES-ENTENTE DE SERVICE POUR ÉPANDAGE
D'ASPHALTE ET DIVERS TRAVAUX 2026.**

CONSIDÉRANT que l'offre de service pour l'épandage d'asphalte et de divers travaux a pris fin depuis 2023;

CONSIDÉRANT que Dauphin Multi-Services a transmis à la Municipalité sa nouvelle liste de prix pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-010 Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil Municipal accepte l'offre de service de Dauphin Multi-Services pour 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- CAISSE DESJARDINS-AJOUT DE SIGNATAIRE -MAIRE SUPPLÉANT

2026-01-011 Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Que le conseil autorise la directrice générale à faire la demande auprès de la caisse Desjardins pour ajouter le maire Suppléant M Stéphane Arbour comme signataire autorisé en l'absence du maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17- ADOPTION D'UNE POLITIQUE INTERNE DE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS
CONSULTATIFS**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se doter d'une politique interne de fonctionnement des comités consultatifs;

EN CONSÉQUENCE,

2026-01-012 Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu

Que le conseil Municipal adopte pour une politique interne de fonctionnement pour les comités consultatifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR LES DIFFÉRENTS COMITÉS

CONSIDÉRANT que selon la politique interne sur le fonctionnement des comités consultatifs, chaque comité doit avoir un ou 2 conseiller municipaux pour siéger sur chacun de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que chacun de ou des conseillers doivent être nommé par le conseil Municipal;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-013

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre nomme les représentants des comités suivants :

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT, VOIRIE, URBANISME ET PLANIFICATION :

Membre du conseil : Benoit Duval

Membre du conseil : Stéphane Arbour

Membre du conseil : Denis Parent

COMITÉ DE LA SÉCURITÉ CIVILE :

Membre du conseil : Jean-André Provost

Membre du conseil : Benoit Duval

Membre du conseil : Benoit Blouin

COMITÉ D'ADMINISTRATION, DES RESSOURCES HUMAINES ET DU SITE WEB :

Membre du conseil : Benoit Blouin

Membre du conseil : Denis Parent

Membre du conseil : Stéphane Arbour

COMITÉ DES LOISIRS, DE LA CULTURE, DES AÎNÉS ET DE LA FAMILLE :

Membre du conseil : Stéphane Arbour

Membre du conseil : Lyne Rivest

Membre du conseil : Benoit Duval

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- RFT INFORMATEK-ACHAT D'UN SERVEUR INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT qu'il est devenu nécessaire d'avoir un serveur informatique au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que ce serveur doit servir de mémoire pour tout ce qui doit être sauvegardé numériquement concernant la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu une soumission de RFT Informatik pour l'installation d'un serveur pour un montant de 1 112.60 \$ plus 5 heures à plus ou moins 100 \$ de l'heure plus taxes incluant la licence de Windows 11 Pro Français;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-014

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

Que le conseil accepte la soumission reçue de RFT Informatik au montant de 1 112.60 \$ plus les frais d'installations et taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- RFT-INFORMATEK- ACHAT D'UN ORDINATEUR POSTE URBANISTE

CONSIDÉRANT que la municipalité désire avoir un urbaniste sur les lieux du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que cette personne devra avoir un ordinateur pour compléter les dossiers;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de la part de RFT Informatik de 725 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-015

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

Que le conseil accepte la soumission reçue de RFT Informatik au montant de 725 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME-REPLACEMENT DE MEMBRE CITOYEN

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre citoyen pour le comité de consultation d'urbanisme suite au retrait de monsieur Jean-André Provost, nouvellement élu conseiller;

CONSIDÉRANT que selon le règlement 06-2004, la formation d'un comité CCU doit comprendre 2 citoyens, 1 membre du conseil et le maire;

CONSIDÉRANT que comme stipule la Loi, les membres du comité CCU doivent avoir la formation requise à l'intérieur des 3 mois suivant la séance pour la décision prises soit conforme et acceptée.

EN CONSÉQUENCE

2026-01-016 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que le conseil municipal nomme la personne suivante : Madame Véronique Laliberté pour la formation du comité CCU;

Que le conseil municipal accepte de défrayer le coût de la formation pour la personne qui sera nommé à ce poste formant le nouveau comité CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- REGISTRAIRE DES ENTREPRISES-AJOUT DU MAIRE SUPPLÉANT À LA LISTE DES ADMINISTRATEURS

CONSIDÉRANT qu'il y a eu nomination d'un maire suppléant soit monsieur Stéphane Arbour à la liste des administrateurs;

CONSIDÉRANT que le nom de celui-ci doit être inscrit au Registre des Entreprises du Québec;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-017 Il est proposé par Monsieur Jean-André Provost

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil Municipal autorise la directrice générale à faire l'ajout du nom de Stéphane Arbour comme administrateur à titre de maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23- MG ENVIRONNEMENT-ENTÉRINER LA DÉPENSE D'INVENTAIRES DES FOSSES SEPTIQUES 2025

CONSIDÉRANT la Municipalité a reçu la facture de MG Environnement pour l'inventaire des installations septique sur le territoire de la Municipalité effectuée en 2025;

CONSIDÉRANT que le montant de la facture numéro 2025INV02 est de 3 161.81 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que la date d'échéance du paiement était le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que la directrice générale a payé cette facture au 31 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE

2026-01-018 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu

Que le conseil Municipal entérine la dépense de 3 161.81 \$ incluant les taxes à MG Environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24- ENTENTE CONCERNANT LE DÉPLOIEMENT ET L'UTILISATEUR DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (DEA) DESTINÉ À L'INTERVENTION CITOYENNE-SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait une demande auprès du chef des pompiers de Saint-Charles-Borromée pour se munir d'un DEA (défibrillateur externe automatisés);

CONSIDÉRANT que celui-ci a informé le CISSS de Lanaudière de notre intérêt;

CONSIDÉRANT qu'il y a un programme offert par le CISSS pour le déploiement de 100 appareils dans des zones d'accès limité dont 50 par année;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière, accepte d'offrir un DEA, ainsi qu'un coffre de rangement à la municipalité gratuitement;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit être signée entre les partis;

2026-01-019 Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu d'accepter l'obtention gratuite d'un DEA offert par le CISSS de Lanaudière et autorise la directrice générale à signer l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25- FORMATION OBLIGATOIRE POUR LE DEA-NOMINATION DE 3 PERSONNES

CONSIDÉRANT l'entente signée par la directrice générale pour l'obtention du DEA, celle-ci inclus la formation obligatoire de 3 membres de la municipalité pour comprendre l'utilisation du DEA;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-020

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu de nommer ces 3 personnes pour la formation obligatoire.

1-Nathalie Simoneau

2-Marie-Claude Parent

3-Benoit Blouin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-ENTENTE DE SERVICES GRUE ST-JEAN- ENTÉRINER L'ÉCHANGE DE SERVICES 2025

CONSIDÉRANT Qu'une entente de service a été faite verbalement entre la Municipalité Village Saint-Pierre et les Grues St-Jean pour des travaux dans le parc nécessitant le service d'une grue. Pour une valeur approximative de 220 \$;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de cette somme a été échangé contre la location d'une salle faite le 3 janvier 2026

EN CONSÉQUENCE

2026-01-021

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que le conseil accepte l'échange concernant l'entente de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27- ACHAT DE CARTES D'AFFAIRES-AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À L'ACHAT

CONSIDÉRANT qu'une carte d'affaire professionnel est une forme de représentation d'une personne de son rôle au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que chaque élu et membre du personnel ayant accès directement avec les citoyens peuvent faire l'utilisation pour représenter la municipalité;

CONSIDÉRANT que le modèle présenté serait personnalisé;

CONSIDÉRANT que 50 cartes d'affaires serait commandé pour les élus, la directrice générale et l'adjointe administrative et de 100 cartes pour le maire;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-022

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'accepter que la directrice générale procède à la commande de ces cartes pour un montant approximatif de 160 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28- ACHAT D'EXTINCTEUR POUR LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET VÉRIFICATION DES EXTINCTEURS EXISTANTS

CONSIDÉRANT que la dernière inspection a été effectuée en 2022;

CONSIDÉRANT que celle-ci aurait dû être faite à chaque année;

CONSIDÉRANT qu'il manque un extincteur dans la salle municipal;

CONSIDÉRANT qu'une inspection a été effectuée par Les Extincteur Garneau Inc. que le coût est de 92.65 \$ pour les extincteurs existants et de 65 \$ pour l'achat d'un extincteur neuf, le tout, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-023

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'autoriser la directrice générale à payer les factures reçues au montant total de 157.65\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29- ALERTE 2000 INC- INSPECTION SYSTÈME INCENDIE

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'objet d'une visite par une technicienne en prévention d'incendie le 22 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que lors de son passage elle a mentionnée que le système incendie doit être inspecté à chaque année et apposé l'attestation comme preuve et que celle-ci n'a jamais été effectuée depuis l'installation;

CONSIDÉRANT que la compagnie Alerte 2000 Inc., a fait parvenir une soumission afin de faire l'inspection au montant de 375 \$ plus taxes applicables et qu'advenant une pièce défectueuse ou manquante, les frais seront ajoutés en sus;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-024

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'inspection du système incendie pour un montant approximatif de 375.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30- TRAVAUX CORRECTIFS SUITE AU RAPPORT DE VISITE-SÉCURITÉ INCENDIE DES LIEUX PAR LE FQM-SIGNATURE D'ATTESTATION PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait l'objet d'une visite par un inspecteur par Fonds d'assurance des municipalités du Québec le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que le rapport a été transmis le 17 décembre 2025;

CONSIDÉRANT qu'il y a des correctifs à apporter;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-025

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'Autoriser la directrice générale à procéder aux travaux correctifs et signer l'attestation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31- MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE-PROGRAMMATION WEBINAIRES HIVER 2026 GRATUIT

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique du Québec offre des formations webinaires gratuits en janvier et février 2026;

CONSIDÉRANT que ces formations sont le 22 janvier 2026 de 9h à midi sur la présentation de démarches gagnante en matière de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'il y a une formation webinaire le 18 février 2026 de 9 à 11 heures sur les barrages, la réglementation, la prévention et les mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT que l'APSAM offre une formation à distance de 8 modules sur la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-026 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur benoit Blouin

Et résolu,

D'autoriser Nathalie Simoneau, adjointe administrative et ou Marie-Claude Parent, directrice générale ainsi qu'un membre du comité de sécurité civile à suivre ces formations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32-ADMQ- ADHÉSION ANNUELLE

CONSIDÉRANT que Madame Marie-Claude Parent, directrice générale, doit renouveler son adhésion à L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que le coût du renouvellement pour les membres réguliers est de 512 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2026-01-027 Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

D'autoriser une dépense pour le renouvellement de l'adhésion à l'ADMQ de madame Marie-Claude Parent, directrice générale de 512 \$ plus taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33- VARIA.

A la suite d'une demande du conseil, des modifications ont été apportées sur le contrat de location de salle notamment en y ajoutant les points 3.1,15 et 16 ainsi que la modification sur le nombre maximale de personnes dans la salle à 95 personnes et d'exclure le droit d'utiliser une machine à fumée au point 13.

2026-01-028 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

D'autoriser la directrice générale à modifier le contrat de location de salle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

34- PÉRIODE DE QUESTIONS

35-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-01-029 Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Blouin

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 20:08 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest

Maire

Marie-Claude Parent

Directrice générale greffière-trésorière